

ATTENTION VOUS AVEZ JUSQU'AU 30/06/2021 POUR SAISIR VOS HEURES DIF SINON CELLES-CI SERONT DEFINITIVEMENT PERDUES

COMMENT SAISIR SON DIF SUR MON COMPTE CPF



Avoir créé son compte CPF



Munissez-vous de votre attestation d'heures de DIF cumulée au 31 décembre 2014 fournie par votre dernier employeur (en fichier PDF)

1^{ère} étape : Se connecter sur le portail [Moncompteformation](#)

Me connecter ou créer un compte



Qu'est-ce que FranceConnect ?

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour simplifier votre connexion aux services en ligne. Elle peut être utilisée pour vous connecter à votre compte usager.

J'ai déjà un compte

Numéro de sécurité sociale

Se saisissez les 13 chiffres de votre numéro de sécurité sociale inscrit sur votre carte vitale, sans la clé à 2 chiffres.

Mot de passe

Votre mot de passe comporte au minimum 8 caractères, dont une majuscule, une minuscule et un chiffre.

[Mot de passe oublié ?](#)

Se connecter

Je ne suis pas encore inscrit(e)

Créer un compte

2ème étape :

Cliquez sur l'onglet "mes droits formation"



Rechercher une formation

Mes droits formation

Mes dossiers de formation

Comprendre la formation



3ème étape :

Cliquez sur « saisir mon DIF »



Rechercher une formation

Mes droits formation

Mes dossiers de formation

Comprendre la formation



Mes droits formation

980,00 €

Si vous avez travaillé au cours de l'année dernière, les droits CPF correspondants apparaîtront sur votre compte lors du premier semestre de l'année en cours en fonction de votre situation.

60,00 € réservés soit **980,00 €** disponibles

Vous étiez salarié privé avant le 31 décembre 2014 ?

Saisissez impérativement votre solde d'heures DIF avant le 31 décembre 2020.

Saisir mon DIF

4ème étape :

1. Saisir le solde DIF en heures

Accueil > Mes droits formation > Mon DIF

Mon DIF

1. Saisir mon solde

Soit en euros :

Mon solde DIF en heures
0

0 €

Vous devez saisir un solde arrondi à l'unité supérieure.

Si vous avez eu successivement plusieurs employeurs dans la même année :

Seule l'attestation fournie par votre dernier employeur en date est valable.

Si vous avez travaillé pour plusieurs employeurs en même temps :

Vous additionnez les heures indiquées sur les attestations de chacun de vos employeurs.

? Où trouver cette information ?

2. Joindre l'attestation d'heure de DIF

2. Fournir mon attestation

Choisir un
fichier

Champ obligatoire

Annuler

Enregistrer

Vous devez saisir votre solde d'heures DIF avant le 31/12/2020